

PRIX DE THESEES

TABLE DES MATIERES

OPEN THESE : prix de thèse en accès libre	3
Prix Cyrille Bialkiewicz [droit des entreprises en difficulté]	3
Prix de la Fondation Jacques Descours Desacres [finances publiques ou locales].....	3
Prix de l'association Droit et commerce tous les 3 ans [droit des affaires]	4
Prix de l'IRPI Henri-Desbois en propriété intellectuelle	4
Prix de la recherche INHESJ (Institut national des Hautes études de la sécurité et de la justice)	4
Prix de thèse Claude Thibierge [droit notarial]	5
Prix de thèse Concurrences.....	5
Prix de thèse de l'Académie de législation (Toulouse).....	6
Prix de thèse de l'AEDBF France [droit bancaire et financier]	6
Prix de thèse de l'AFDA	6
Prix de thèse de l'AFDC voir Prix Jean Rivero	7
Prix de thèse de l'AFDP Prix Emile Garçon [droit pénal]	7
Prix de thèse de l'AFDT [droit social]	7
Prix de thèse André Isoré [Droit privé Etudiants franciliens]	8
Prix de thèse de la Cour des comptes <i>tous les 2 ans</i>	8
Prix de thèse de la fondation Médéric Alzheimer	8
Prix de thèse de l'Assemblée Nationale [d'histoire ou de droit parlementaire].....	9
Prix de thèse de l'Association française de droit de l'urbanisme (AFDRU) et la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE)	9
Prix de thèse de la chaire Jean Monnet "Principes du Procès en Europe", en partenariat avec le Centre Michel de L'Hospital (EA 4232) [Procédure européenne, internationale ou comparée]	10
Prix de thèse de la Commission nationale du débat public CNDP	10
Prix de thèse de la cour de cassation	11
Prix de thèse de la Revue des contrats	12
Prix de thèse de l'ENM	12
Prix de thèse de l'Institut du Genre	12
Prix de thèse de l'ordre des avocats Conseil d'État et à la Cour de cassation	13
Pris de thèse de l'UIMM [droit social].....	13
Prix de thèse des collectivités territoriales	13
Prix de thèse du Centre Montesquieu [droit des affaires au sens large]	14
Prix de thèse du Centre français de droit comparé	14
Prix de thèse du CNFPT	14

Prix de thèse du Conseil constitutionnel.....	14
Prix de thèse du défenseur des droits.....	15
Prix de thèse du GIS Institut du Genre [Lettre, Arts, Sciences humaines et sociales].....	15
prix de thèse du GRALE et du CNFPT [Droit public]	16
Prix de thèse du Sénat [droit parlementaire].....	17
Prix de thèse Emile Garçon [Droit pénal]	17
Prix de Thèse Favard de Langlade [Notariat]	18
Prix de these lexavoue [Procédures civiles, commerciales, collectives]	18
Prix de thèse Pierre-Henri Teitgen	19
Prix de thèse Suzanne-Bastide pour le droit international	19
Prix de thèse Varenne en droit et sciences sociales	20
Prix de thèse Vendôme [droit pénal] de la Mission de recherche droit et justice.....	20
Prix de thèse Jean Carbonnier de la recherche sur le Droit et la Justice.....	20
Prix de thèse Véron et associés [droit des brevets]	21
Prix de thèse Voltaire avocats [droit social].....	21
Prix du Comité d'Histoire de la sécurité Sociale.....	21
Prix Jacques Lassier [droit de la concurrence]	22
Prix Jean Rivero (AFDA et AFDC) [droit des libertes]	22
Prix Jacques Mourgeon pour les droits de l'homme.....	22
Prix Leon Bourgeois [coopération internationale]	23
Prix Le Monde de la recherche universitaire	23
Prix VIALA [défense des libertés fondamentales]	23
Prix Vogel [droit économique]	25
Prix scientifiques de l'IHEDN	25
Trophées K2	25

OPEN THESE : PRIX DE THESE EN ACCES LIBRE

Le Fonds de dotation Open Law*, dont le siège est 137, Bd Magenta, Paris 75010, organise un Prix Open Thèse de la thèse en accès libre, qui sera remis le mardi 26 novembre 2019 dans le cadre de la 4ème édition du Village de la LegalTech, à la Cité des Sciences (Paris).

S'inscrivant dans le mouvement Open Science et dans la lignée des recommandations de la Commission Européenne dans le cadre du programme H2020, le prix récompense et promeut la mise en accès libre des thèses de droit, pratique qui reste trop rare dans les écoles doctorales françaises lorsqu'il s'agit de travaux d'ordre juridique.

Les candidats intéressés doivent déposer leur dossier de candidature avant le 30 septembre 2019 à minuit via le formulaire en ligne disponible ici à partir du 20 mai 2019, à 12h. Ils indiquent leur coordonnées postales et électroniques accompagnées du lien hypertexte vers le texte intégral de leur thèse de doctorat, ainsi que toute information jugée nécessaire par les organisateurs du Prix.

Conditions pour concourir (2019)

Seules les thèses soutenues entre le 01/01/2016 et le 01/01/2019 peuvent concourir pour le Prix Open Thèse.

Elles doivent avoir été déposées et référencées dans HAL ou toute autre archive ouverte gérée par un acteur de droit public. Le candidat doit avoir autorisé l'accès libre au texte intégral de la thèse.

La thèse doit être en langue française

<https://openlaw.fr/fonds-de-dotation-open-law>

PRIX CYRILLE BIALKIEWICZ [DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE]

Le prix Cyrille Bialkiewicz, pour le droit des entreprises en difficulté, est remis chaque année à trois lauréats à l'issue d'une sélection des candidats par un jury réuni à l'initiative de l'ADED et présidé par le professeur François-Xavier Lucas.

Conditions pour coucourir (2016)

Candidatures (jusqu'au 29 avril 2016) :

Adressées au président du Jury

Professeur François-Xavier Lucas

francois-xavier.lucas@univ-paris1.fr

Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne

12, place du Panthéon - 75005 Paris

<http://www.cyrillebialkiewicz.com/>

PRIX DE LA FONDATION JACQUES DESCOURS DESACRES [FINANCES PUBLIQUES OU LOCALES]

Ce prix, **décerné une année sur deux**, est attribué par le jury du Prix de thèse du Sénat, auquel se joint un membre désigné par la Fondation.

Le Prix de la Fondation, d'un montant de 6 000 €, est affecté à une publication dans la même collection et remis dans les mêmes conditions que le Prix de thèse du Sénat.

Au vu des thèses candidates et dans l'attente d'une réflexion sur le périmètre du Prix et d'une communication plus large afin de mieux le faire connaître, le jury a décidé de reporter à l'année 2017 l'attribution du Prix de la Fondation Jacques Descours Desacres visant à distinguer à ce jour des thèses portant sur les finances publiques ou locales.

A la suite de cette réflexion, La Fondation a décidé d'étendre le champ du prix, qui recouvre désormais les finances publiques, la fiscalité, les finances locales et la gestion publique locale.

Le prix, d'un montant de 6 000 €, consiste en la publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » des éditions Dalloz, qui comprend en outre les thèses primées dans le cadre du Prix de thèse du Sénat.

Conditions pour concourir (2017)

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des

éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat (notamment par l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel ou la Société française de finances publiques).

Seules sont retenues les thèses déclarées recevables par un comité de sélection, rédigées en langue française et portant sur les finances publiques, la fiscalité, les finances locales ou la gestion publique locale.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2017, minuit.

http://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/prix_jacques_descours_desacres.html

PRIX DE L'ASSOCIATION DROIT ET COMMERCE | TOUS LES 3 ANS [DROIT DES AFFAIRES]

L'association Droit & Commerce distingue tous les trois ans par la délivrance du prix un ouvrage de droit des affaires répondant aux critères suivants :

- Travail de recherche sur la nature et le développement des liens juridiques nouveaux, nés des mutations du système de production et de distribution des biens et des services.
- De nature à permettre aux professionnels du droit des affaires de rendre un meilleur service aux utilisateurs de ce droit.
- Ecrit en langue française.
- Constituant le premier ouvrage de l'auteur, soit inédit, soit déjà publié, mais dans ce second cas le dépôt légal ne doit pas être antérieur de plus de 24 mois à la date limite de dépôt des ouvrages.

Les articles, notes, mémoires, communications ou conférences ne sont pas considérés comme des ouvrages.

Conditions pour concourir (2019)

Les candidatures sont reçues jusqu'au 29 mai 2019 par le dépôt auprès de :

Madame Isabelle AUBARD
Secrétaire générale de DROIT & COMMERCE
74 avenue du Docteur Arnold Netter-75012 Paris

de deux exemplaires, imprimés ou dactylographiés, de l'ouvrage soumis au jury et d'une lettre de candidature dans laquelle le candidat déclare sur l'honneur :

- ses nom et prénoms
- ses date et lieu de naissance
- sa profession
- ses coordonnées postales et téléphoniques.
- la liste de ses écrits antérieurs pour permettre au jury de vérifier les critères (D et E) du point 1, ou l'indication de l'absence de tout écrit antérieur
- l'absence d'empêchement tenant au point 3 ci-après.

3. Ne peuvent concourir les conjoints, les ascendants et descendants en ligne directe des membres du jury ni leurs collatéraux au deuxième degré

<http://droit-et-commerce.org/prix-droit-et-commerce/>

PRIX DE L'IRPI HENRI-DESBOIS EN PROPRIETE INTELLECTUELLE

<http://www.irpi.fr/>

PRIX DE LA RECHERCHE INHESJ (INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE)

L'INHESJ organise en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le «prix de la recherche INHESJ».

Chaque participant doit présenter une **thèse**, soutenue au cours de l'année 2016 ou 2015, en sciences humaines et sociales ou en droit portant sur les thématiques actuelles de sécurité et de justice, susceptible d'enrichir la réflexion des pouvoirs publics. Une dotation viendra récompenser la qualité de ce travail.

<https://www.inhesj.fr/fr>

PRIX DE THESE CLAUDE THIBIERGE [DROIT NOTARIAL]

L'ARNU (Association Rencontres Notariat-Université) organise chaque année un concours national, dénommé « prix Claude THIBIERGE » du nom d'un notaire parisien décédé en 1980 qui a largement contribué à la doctrine juridique notariale.

Le montant du prix est de DEUX MILLE EUROS (2.000 €)

Conditions pour concourir

Ce prix récompense une thèse de doctorat en droit soutenue par un notaire, un diplômé notaire ou un titulaire du Master 2 de droit notarial, consacrée à un sujet intéressant le notariat. Elle doit :

- Avoir obtenu au moins la mention "Très honorable" ;
- N'avoir pas déjà fait l'objet d'une distinction ;
- Et avoir été soutenue dans les deux ans qui précèdent le 31 décembre de l'année où a lieu l'appel de candidatures.

Les candidatures doivent être déposées au siège de l'association RENCONTRES NOTARIAT-UNIVERSITÉ, 12 Place du Panthéon, Paris (5ème), au plus tard le 31 mars.

Le dépôt de candidature doit s'accompagner de :

- deux exemplaires de la thèse ;
- et d'un certificat de l'Université attestant la date de soutenance et la mention obtenue.

Le prix est attribué par un jury présidé par le président du Conseil scientifique de l'association, qui en désigne les autres membres (de 3 à 5).

<https://www.arnu.info/les-prix/prix-claude-thibierge/>

PRIX DE THESE CONCURRENCES

Concurrences offre deux prix de thèse :

- Prix de thèse en droit de la concurrence
- Prix de thèse en économie de la concurrence

Les prix de thèse Concurrences ont pour objet de sélectionner et de publier les meilleures thèses portant sur des sujets déterminés en droit et en économie de la concurrence et de la régulation, à l'exception des traités, manuels et autres ouvrages généraux...

Pour les thèses en droit, ne sont recevables que les travaux qui concernent le droit de l'Union européenne, les droits des Etats membres ou des Etats liés par des accords de coopération à l'UE, ainsi que les recherches de droit comparé intégrant la dimension européenne.

Dotation du prix de thèse :

- Remise du prix au Ministère de l'économie à l'occasion de la conférence "Demain la concurrence"
- Publication dans la collection Concurrences dirigée par le Professeur Laurence Idot
- Publication d'un article au sein de la Revue Concurrences
- Abonnement d'un an à Concurrences+

Conditions pour concourir (2020)

Sont admis à concourir aux prix de thèses Concurrences 2020 les travaux soutenus entre le 1er mars 2020 et le 1er mars 2021. Les travaux peuvent être rédigés en anglais ou en français. Les thèses admises à concourir ne doivent pas avoir été publiées ou faire l'objet d'un projet de publication (voir termes ci-dessous). Les thèses lauréates seront publiées dans la collection Concurrences.

Les candidatures pour le prix de thèse en droit et en économie sont désormais ouvertes du 1er mars 2020 au 1er mai 2020.

<https://www.concurrences.com/en/prix-de-these-concurrences-2020-en>

PRIX DE THESE DE L'ACADEMIE DE LEGISLATION (TOULOUSE)

L'académie de législation, créée à Toulouse en 1851, reconnue d'utilité publique, décerne chaque année un prix de thèse dans les six domaines disciplinaires suivants :

- Droit public (**Prix Bazille**),
- Droit des affaires (**Prix Garrigou**),
- Droit européen (**Prix Isaac**),
- Droit pénal (**Prix Merle**),
- Histoire du droit, (**Prix Ourliac**),
- Droit civil (**Prix Ozenne**).

Conditions pour concourir (2020)

Les travaux appelés à concourir doivent avoir été soutenus au cours de l'année civile 2019 devant une des universités méridionales :

Avignon, Aix-Marseille III, Bordeaux IV, Clermont I, Corte, Grenoble II, Limoges, Lyon II, Lyon III, Montpellier I, Nice, Pau, Perpignan, Saint-Étienne, Toulon, Toulouse I.

Avant l'arrêté du 25 mai 2016, l'académie de législation n'acceptait que les thèses ayant obtenu la mention « très honorable avec les félicitations du jury » et, éventuellement, ayant été proposées pour un prix de thèse. Désormais, les candidats aux prix devront être proposés à l'Académie de législation par leur directeur de thèse. Les lauréats seront désignés en juin prochain. Chacun d'entre eux recevra un diplôme, la médaille de l'académie et un chèque de 800 € lors de la séance publique de décembre.

Les candidats doivent faire parvenir avant le mercredi 1er avril 2020, en mentionnant leurs adresses personnelle et électronique, un exemplaire de leur thèse, accompagné du rapport de soutenance et de la proposition du directeur de thèse, à :

Académie de législation, hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, Place d'Assézat, 31000 Toulouse.

<http://academie-legislation.fr/actualites/>

PRIX DE THESE DE L'AEDBF FRANCE [DROIT BANCAIRE ET FINANCIER]

Ce prix a pour objet de récompenser des thèses de droit bancaire ou financier -entendus largement-, de langue française, constituant un travail de recherche approfondi et original répondant aux besoins des professionnels du droit.

Lorsqu'une nouvelle édition du Prix de Thèse est lancée (généralement à un rythme **biennal**) ce sont les membres du Comité scientifique qui font la sélection des ouvrages qui leur sont soumis.

Montant global du Prix de Thèse 2018 : 3.000 euros.

Premier prix : 2.000 euros,

Second prix : 1.000 euros,

En cas de premier prix ex æquo, chaque lauréat recevra 1.500 euros.

Conditions pour concourir (2018)

Sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

Les candidatures seront reçues jusqu'au : 31 mars 2018.

<http://www.aedbf.fr/5.aspx>

PRIX DE THESE DE L'AFDA

Conditions pour concourir (2017)

V. Lacroix (19/01/2021)

Source : <https://www.precisement.org/blog/Plus-de-100-prix-de-these-en-droit.html>

L'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) délivre tous les ans un prix de thèse de doctorat doté de 1000 €.

Ce prix récompensera en 2017 une thèse de droit administratif soutenue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et qui aura été proposée pour l'attribution d'un prix par le jury de soutenance. Si l'Université devant laquelle elle a été soutenue ne formule pas de telles propositions, une attestation de l'Université le confirmant devra être jointe au dossier.

Les candidatures doivent être formulées par un courrier électronique adressé à contact@asso-afda.fr avant le 31 janvier 2017 et auquel sera joint un curriculum vitae précisant le sujet de thèse. Il sera alors indiqué aux candidats la teneur du dossier et l'adresse à laquelle il devra être adressé avant le 15 février 2017

<http://www.asso-afda.fr/Les-prix-de-these-de-l-AFDA>

PRIX DE THESE DE L'AFDC VOIR PRIX JEAN RIVERO

PRIX DE THESE DE L'AFDP PRIX EMILE GARÇON [DROIT PENAL]

L'Association Française de Droit Pénal décerne, tous les ans, le prix Emile Garçon pour récompenser l'auteur d'une thèse en matière pénale.

Décerné par un jury de professeurs des Universités, ce prix consiste dans une dotation d'ouvrages et un accès aux banques de données, émanant de deux éditeurs juridiques, partenaires de l'Association : les éditions Dalloz et LexisNexis.

Conditions pour concourir (2021)

Peuvent concourir à ce prix les docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Le prix sera remis lors du XXVe Congrès de l'AFDP, qui se déroulera à Aix-en-Provence à l'automne 2021.

Les candidats à ce prix sont invités à adresser un exemplaire papier de leur thèse, accompagné du rapport de soutenance et un exemplaire au format PDF, avant le 30 avril 2021 aux adresses suivantes :

– Exemplaire papier

Mme la Professeure Jocelyne Leblois-Happe
Secrétaire générale de l'Association française de droit pénal
Faculté de droit
Place d'athènes
BP 66
67045 Strasbourg cedex

– Exemplaire PDF

j.lebloishappe@unistra.fr

Pour tout renseignement : www.francepenal.org

<https://www.francepenal.org/prix-emile-garcon/>

PRIX DE THESE DE L'AFDT [DROIT SOCIAL]

Le prix de thèse de l'Association Française de Droit du travail est destiné à récompenser la meilleure thèse soutenue en droit du travail et de la sécurité sociale

Il comporte une dotation de 4 000 € destinée à faciliter l'édition de la thèse.

Conditions pour concourir (2017)

Il est ouvert aux docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016

<http://www.afdt-asso.fr/prix-these/>

PRIX DE THESE ANDRE ISORE [DROIT PRIVE ETUDIANTS FRANCILIENS]

La Chancellerie décerne chaque année 50 prix solennels de 10 000 €, toutes disciplines confondues, 5 prix de thèse en droit privé de 2 000 € et 12 prix honorifiques en droit et sciences économiques.

Les prix solennels récompensent l'excellence de la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution. Ils s'adressent à tous les étudiants franciliens en droit et sciences politiques, sciences économiques et gestion, médecine et sciences, lettres et sciences humaines et pharmacie. Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès des établissements dans lesquels les étudiants sont inscrits ou étaient inscrits au moment de la soutenance de leur thèse. Ces aides et distinctions sont attribuées, après un premier choix effectué par les établissements concernés, par des jurys composés chacun de trois personnalités qui sont, soit professeurs d'université, soit membres de l'un des grands corps de l'État ou de l'Institut de France.

<http://iedu.fr/fichepdf.php?id=3031>

<https://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/v2la-chancellerie-des-universites-de-paris-recompense-l'excellence-universitaire-et-propose-des-prix/les-prix-universitaires/>

PRIX DE THESE DE LA COUR DES COMPTES | TOUS LES 2 ANS

Afin de contribuer à la connaissance et à l'innovation en matière de finances publiques et de gestion publique, la Cour des comptes souhaite soutenir la recherche dans ces domaines. Pour ce faire, un prix de thèse sera remis par son Premier président en 2019

Ce prix est destiné à récompenser les auteur-e-s de thèse qui, quelle que soit leur filière académique, contribuent à la meilleure compréhension de la gestion et des finances publiques, au renouvellement de l'approche théorique et au développement de propositions innovantes et opérationnelles.

Le prix, d'un montant de 5 000 €, et, le cas échéant, un prix spécial d'un montant de 2 000 €, seront remis sur la base des délibérations d'un jury associant magistrat-e-s et universitaires de haut niveau.

Conditions pour concourir (2019)

Les candidats devaient avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018 ;

Les docteur-e-s souhaitant concourir doivent soumettre leur thèse pour le 31 mars 2019.

<https://www.ccomptes.fr/fr/actualites/la-cour-des-comptes-decernera-son-deuxieme-prix-de-these-en-2019>

PRIX DE THESE DE LA FONDATION MEDERIC ALZHEIMER

La Fondation Médéric Alzheimer lance son appel à « Prix de thèse 2017 » en sciences humaines et sociales et en santé publique, d'un montant de 5 000 €.

Ce Prix récompense les titulaires d'une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales (anthropologie, démographie, droit, économie, philosophie, psychologie, sciences du langage, sciences politiques, sociologie...) ou en santé publique, soutenue entre le 15 septembre 2015 et le 31 mai 2017, et portant sur :

- les enjeux de société induits par la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées;
- l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants familiaux, bénévoles ou professionnels

Conditions pour concourir 2017

Les dossiers doivent être adressés en version papier et en version numérique avec les pièces ci-après énumérées, **avant le 16 juin 2017** (cachet de La Poste faisant foi) à :

Pour la version papier :

Fondation Médéric Alzheimer
Pôle Soutien à la recherche et à l'innovation sociale
Prix de thèse 2017
30, rue de Prony
75017 PARIS

Pour la version numérique : laurain@med-alz.org

Les dossiers incomplets à la date de clôture de l'appel à « Prix de thèse 2017 », les télécopies, les dossiers retournés uniquement par courriel ne seront pas pris en considération.

NOTA BENE : les dossiers de candidature et les exemplaires de la thèse ne seront pas retournés aux candidats.

<http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/Nos-Actions/Soutien-a-la-recherche/Prix-de-these-2017>

PRIX DE THESE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE [D'HISTOIRE OU DE DROIT PARLEMENTAIRE]

L'Assemblée nationale souhaite encourager et promouvoir la recherche en histoire, en droit ou en science politique dans des domaines intéressant directement le Parlement français. À cette fin, l'Assemblée décerne chaque année un Prix de thèse pour distinguer des thèses de doctorat d'histoire ou de droit parlementaires français depuis la Révolution.

Le Prix de thèse ouvre droit à une aide à la publication versée directement à l'éditeur, après signature d'une convention d'édition avec l'Assemblée nationale et sur présentation d'une facture de l'éditeur.

Conditions pour concourir

La thèse doit être rédigée en français et avoir été soutenue entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016.

Les étudiants intéressés peuvent se procurer le formulaire de candidature auprès de M. le Chef de la division des Archives (Service de la Bibliothèque et des Archives) ASSEMBLÉE NATIONALE 126, rue de l'Université - 75355 PARIS Cedex 07 SP ou par courrier électronique à prixdethese@assemblee-nationale.fr

Les candidats devront faire parvenir leur thèse à l'adresse électronique indiquée, au format PDF, ou adresser un CD ou un DVD par courrier (ou le remettre sur place), pour impression par l'Assemblée nationale

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 31 janvier 2017, à 17 heures

<http://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Cour-des-comptes/Prix-de-these>

PRIX DE THESE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT DE L'URBANISME (AFDRU) ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (SFDE)

Depuis 1990, l'Association française de droit de l'urbanisme (AFDRU) et la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE) décernaient tous les deux ans un prix de thèse. Le GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat) s'était associé à cette initiative depuis 2007. Le GRIDAUH assure exclusivement depuis 2011 l'organisation du prix.

Le prix est destiné à récompenser, dans les domaines scientifiques couverts par le GRIDAUH, les auteurs des meilleures thèses en langue française soutenues en droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative et science politique, dans les secteurs de l'urbanisme, du domaine et des travaux publics, de l'expropriation, du développement durable, de l'habitat, de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire. Il comprend un premier, un second et un troisième prix.

Les thèses primées pourront ensuite être accueillies le cas échéant dans la collection Bibliothèque de droit de l'urbanisme et de l'environnement créée à la LGDJ.

Le montant des prix est fixé à :

- 3000 € pour le premier prix

V. Lacroix (19/01/2021)

Source : <https://www.precisement.org/blog/Plus-de-100-prix-de-these-en-droit.html>

- 2000 € pour le second
- 1000 € pour le troisième

Conditions pour concourir (2017)

Ce prix est destiné à récompenser les thèses de droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative ou science politique qui contribuent, dans le champ des thématiques scientifiques du GRIDAUH, à l'amélioration des connaissances relatives à l'urbanisme, le domaine et les travaux publics, l'expropriation, le développement durable, l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement du territoire.

Pour le prix 2017, seules les thèses soutenues après le 1er mars 2015 pourront concourir.

Avant la date limite du 31 mars 2017, délai de rigueur, les candidats devront adresser au secrétariat du prix, un dossier de candidature comprenant:

- une thèse en 2 exemplaires
- un résumé de la thèse établi en 10 pages maximum
- un curriculum vitae
- le rapport de soutenance de thèse
- un courriel à l'adresse gridauh2@univ-paris1.fr avec l'ensemble de ces pièces en format électronique

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 31 mars 2017, le prix lui-même étant remis en novembre 2017.

Secrétariat du prix
GRIDAUH
12 Place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05 – France
gridauh2@univ-paris1.fr
<http://www.gridauh.fr/>

PRIX DE THESE DE LA CHAIRE JEAN MONNET "PRINCIPES DU PROCES EN EUROPE", EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL (EA 4232) [PROCEDURE EUROPEENNE, INTERNATIONALE OU COMPAREE]

La Chaire Jean Monnet "Principes du Procès en Europe", en partenariat avec le Centre Michel de L'Hospital (EA 4232), entend récompenser un jeune docteur ayant effectué des recherches sur une question procédurale avec une dimension européenne, comparative et/ou internationale.

D'une valeur de 3 000 euros, ce [Prix de thèse de la Chaire Jean Monnet](#) a vocation à soutenir le travail d'un jeune chercheur en finançant la publication de sa thèse, et plus largement, en diffusant son savoir en matière de procédure européenne, comparative ou internationale, auprès du public.

Conditions pour concourir (2021)

Sont autorisés à concourir tous les docteurs en Droit et Science politique ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020. Les candidats doivent envoyer leur **dossier avant le 31 mars 2021 minuit à l'adresse mail suivante : chaire.ppe@gmail.com**

Le dossier se compose de :

- La thèse
- Le rapport de soutenance
- Un CV
- Un résumé de la thèse en 5 pages.

Les dossiers seront examinés par un jury d'experts qui éliront la thèse lauréate. Les résultats seront communiqués à l'ensemble des candidats par email durant la première quinzaine du mois de juillet. Le lauréat sera invité à présenter son travail lors d'une conférence qui se tiendra, à l'automne 2021, à l'École de droit de l'Université Clermont-Auvergne. Cette conférence sera suivie par une cérémonie de remise de prix.

PRIX DE THESE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC CNDP

V. Lacroix (19/01/2021)

Source : <https://www.precisement.org/blog/Plus-de-100-prix-de-these-en-droit.html>

Ce prix a pour vocation d'encourager les jeunes chercheur-e-s des différentes disciplines qui s'intéressent à la participation citoyenne à proposer des sujets de thèse sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative, d'inciter les professeur-e-s et les laboratoires de recherche à les soutenir dans cette orientation.

Conditions pour concourir (2017)

Tou.te.s les docteur.e.s des disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur, ayant soutenu leur thèse depuis septembre 2015 peuvent candidater à l'édition 2017 du Prix de thèse de la CNDP.

Les candidatures seront transmises à la direction du Gis Démocratie et Participation avant le vendredi 29 septembre 2017, uniquement par courriel à gis-dep@mshparisnord.fr

Les pièces à produire et à envoyer en PDF à gis-dep@mshparisnord.fr sont :

- une lettre de candidature présentant et motivant le projet de publication, et un curriculum vitae, avec la mention de l'URL de la page de tel.archives-ouvertes.fr (HAL) où figure la thèse ;
- un résumé de la thèse, en 3 pages ;
- le rapport de la soutenance de thèse ;
- un exemplaire électronique de la thèse soumise.

La liste des candidat.e.s sera mise en ligne sur les sites de la Commission nationale du débat public (www.debatpublic.fr) et du Gis Démocratie et Participation (www.participation-et-democratie.fr). Sous réserve de l'accord des candidat.e.s, les résumés seront mis en ligne dans le répertoire des recherches du site du Gis.

<http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/candidatures-au-prix-de-these-2017-de-la-cndp-et-du-gis>

PRIX DE THESE DE LA COUR DE CASSATION

La Cour de cassation crée un prix de thèse destiné à récompenser un docteur en droit ou en histoire du droit dont les travaux de thèse portent principalement sur l'activité, la jurisprudence, les missions de la Cour de cassation et leurs évolutions.

Le prix de thèse de la Cour de cassation entend également encourager les travaux de recherche qui abordent le rôle de la Cour de cassation en lien avec l'organisation, le fonctionnement, les compétences et les enjeux de l'institution judiciaire.

Ce prix est organisé tous les deux ans et consiste dans la prise en charge de la publication de la thèse par l'éditeur Lextenso.

A titre exceptionnel, le jury peut décider d'attribuer deux prix par concours ou de n'attribuer aucun prix.

Conditions pour concourir (2017)

Sont éligibles au titre de la session 2018 toutes les thèses entrant dans le champ ci-dessus défini et qui auront été soutenues entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017.

Date limite de présentation des candidatures : 30 avril 2018

[- Consulter le règlement du prix de thèse](#)

[- Liste des membres du jury du prix de thèse](#)

[- Formulaire de candidature au prix de thèse](#)

Le dossier complet devra parvenir au plus tard le 30 avril 2018

- soit par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit par dépôt au service courrier de la Cour de cassation.

Un accusé de réception sera envoyé, à réception du dossier complet, à l'adresse électronique indiquée par le candidat dans le formulaire qu'il aura complété.

Adresse d'envoi
Cour de cassation
Service de documentation, des études et du rapport (SDER)
5 quai de l'horloge
75055 Paris cedex 01

Calendrier indicatif de la procédure

- Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2018 ;
- Pré-sélection des thèses par le jury : juillet 2018 ;
- Examen des thèses retenues par le jury pour concourir : septembre 2018 ;
- Remise du prix de thèse : novembre 2018.

PRIX DE THESE DE LA REVUE DES CONTRATS

Pour la prochaine édition du prix de thèse de la Revue des contrats, les candidats ayant soutenu leur thèse depuis le 31 décembre 2019 doivent la faire parvenir ainsi que leur rapport de soutenance avant le 31 janvier 2021.

Le prix de thèse de la Revue des contrats, remis à l'issue du colloque annuel de la revue, offre la possibilité d'une publication.

Les candidats devront adresser leur thèse à l'adresse suivante :

Lextenso
À l'attention de Mme Karine Thuillier-Rodrigues
La Grand Arche La Défense – Paroi nord
1, Parvis de La Défense
92044 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

NB : Aucun exemplaire de thèse ne pourra être retourné aux candidats.

PRIX DE THESE DE L'ENM

Ce prix annuel gratifie un jeune docteur en droit ou en histoire du droit dont la thèse aborde un thème lié aux pratiques judiciaires internes ou comparées ou à l'organisation et au fonctionnement de la justice.

Les lauréats du Prix de la Recherche bénéficient d'une proposition de publication de leur thèse dans la collection de l'ENM « Bibliothèque de la justice » de l'éditeur Dalloz.

Ils reçoivent par ailleurs une somme de 5 000 euros.

Conditions pour concourir (2016)

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015.

Les docteurs en droit ayant soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 peuvent désormais candidater jusqu'au 8 avril 2016, le cachet de la poste faisant foi.

<http://www.enm.justice.fr/?q=les-prix-de-l-ENM>

PRIX DE THESE DE L'INSTITUT DU GENRE

Pour soutenir la jeune recherche et encourager la diffusion des connaissances dans le domaine du genre et des sexualités, le Groupement d'Intérêt scientifique Institut du Genre a créé en 2013 un prix de thèse.

Le prix s'adresse à tous les docteur-e-s ayant soutenu une thèse en 2015 dans le domaine des Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales dans un établissement partenaire du GIS. La thèse pourra avoir été rédigée en langue étrangère et soutenue dans une université française partenaire du GIS (ou au moins en co-tutelle).

Le prix a pour objectif prioritaire une aide à la publication soit sous forme d'ouvrage, soit sous forme d'article dans une revue à comité de lecture.

Le prix est doté de 10 000 euros. Il pourra être partagé entre deux lauréat-e-s.

Conditions pour concourir (2016)

Les dossiers étaient à déposer auprès de l'Institut du Genre par voie électronique **entre le 15 avril et le 20 mai 2016** à l'adresse : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr
<http://institut-du-genre.fr/fr/et-la-jeune-recherche/prix-de-these/>

PRIX DE THESE DE L'ORDRE DES AVOCATS CONSEIL D'ÉTAT ET A LA COUR DE CASSATION

L'Ordre des avocats décerne chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat en droit soutenue récemment.

Une attention particulière est accordée aux travaux portant sur les fonctions, les missions et les méthodes de contrôle des juridictions suprêmes.

Le prix est attribué par un jury composé d'un membre du Conseil d'Etat, d'un conseiller à la Cour de cassation, d'un professeur des Universités et de quatre avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, désignés par le Conseil de l'Ordre, dont le Président de l'Ordre ou l'un des membres du Conseil de l'Ordre désigné par lui à cet effet.

Le prix est d'un montant de 3 800 €. Il est destiné à faciliter la publication de la thèse.

Conditions pour concourir

La candidature n'est prise en considération que si la thèse a été proposée par l'université pour un prix de thèse et si elle est accompagnée d'une recommandation du directeur de recherches.

Les candidats doivent remettre leur thèse en deux exemplaires au secrétariat de l'Ordre, avec une copie du rapport de soutenance, **dans un délai fixé chaque année par voie de publication dans deux revues juridiques.**

Ne peuvent concourir que les thèses soutenues entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours.

Le prix ne peut être attribué à une thèse qui, à la date où le jury commence ses délibérations, a été publiée

http://www.ordre-avocats-cassation.fr/these_fr.html

PRIS DE THESE DE L'UIMM [DROIT SOCIAL]

L'UIMM propose un prix du droit social destiné à couronner une thèse de doctorat.

Celle-ci doit porter sur un sujet de droit du travail ou de droit de la sécurité sociale et son apport théorique doit tenir compte des problèmes concrets auxquels sont confrontées les entreprises, en particulier industrielles.

Le prix comporte une dotation financière de 10 000 €.

Un jury composé de personnalités du droit du travail et du droit de la sécurité sociale, françaises ou étrangères, sera chargé de désigner la thèse de droit social lauréate.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Pour participer, la thèse doit être soutenue entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et transmise à l'UIMM au plus tard le 3 février 2017. Le prix de droit social de l'UIMM sera remis en présence des candidats le 11 mai 2017.

<https://uimm.fr/prix-uimm-droit-social/>

PRIX DE THESE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Prix de thèse sur les collectivités territoriales a été créé en 1980 afin de récompenser les travaux universitaires de qualité, et de susciter l'intérêt des jeunes chercheurs pour le domaine des collectivités locales, quelle que soit la discipline concernée.

Trois prix sont susceptibles d'être décernés chaque année : un premier et un second prix ainsi qu'un prix spécial du jury.

Actuellement le GRALE attribue le Prix avec le soutien de la Mutuelle Nationale Territoriale.

- le premier Prix, "Prix Georges Dupuis des Collectivités territoriales", est de 5000 euros
- le deuxième Prix : 2500 euros
- le Prix spécial du jury de 2500 euros

Conditions pour concourir

V. Lacroix (19/01/2021)

Source : <https://www.precisement.org/blog/Plus-de-100-prix-de-these-en-droit.html>

Peuvent participer au prix, les thèses de doctorat et les dossiers de thèses sur travaux, soutenues selon des dates précisées à chaque ouverture du concours.

Plus d'information auprès du GRALE

GRALE
Centre Malher
Université Paris I Panthéon-Sorbonne
9, rue Malher
75181 Paris Cedex 04
(Bureau 301 et 302A)
Métro : Saint-Paul
Téléphone : 33 - (0) 01 44 78 33 44
Fax : 33 - (0) 01 44 78 33 90
grale@univ-paris1.fr

<https://www.univ-paris1.fr/autres-structures-de-recherche/grale/activites-scientifiques/prix-de-these-des-ct/>

PRIX DE THESE DU CENTRE MONTESQUIEU [DROIT DES AFFAIRES AU SENS LARGE]

Le Prix Montesquieu est un prix international de thèse décerné, dorénavant tous les deux ans, par un jury composé par trois membres de l'AFHIP, à la meilleure thèse d'Histoire des Idées Politiques en langue française.

Le lauréat se verra remettre un diplôme ainsi qu'une somme de 1000 €.

Une date limite est fixée pour la remise des thèses de façon récurrente.

Conditions pour concourir (2016)

Pour le prix de thèse, peuvent concourir les chercheurs ayant soutenu leurs travaux entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2016. Les candidats qui se présentent pour le prix de thèse doivent avoir obtenu un doctorat au sein d'une université ou d'un établissement supérieur public français.

https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/EDDS/Docteurs_en_droit/16oct2016_prix_de_these_Regulation_et_droit-1.pdf

PRIX DE THESE DU CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARE

Deux prix sont offerts chaque année par le Centre français de droit comparé pour récompenser des études de droit comparé ou de droit étranger. Des mentions, qui ne donnent pas lieu à une récompense pécuniaire, sont également accordées.

Le prix de thèse est destiné à récompenser la meilleure thèse de droit étranger ou de droit comparé soutenue ou imprimée durant l'année universitaire précédente.

Le prix de mémoire récompense le meilleur mémoire soutenu durant l'année universitaire précédente.

Conditions pour concourir

Les candidats doivent adresser pour le 1er novembre de l'année en cours pour les thèses soutenues entre le 1er novembre de l'année précédente et le 30 septembre de l'année en cours, un exemplaire de leur étude accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du rapport de soutenance.

http://www.centrefdc.org/prix/reglement_prix.html

PRIX DE THESE DU CNFPT

Le Prix de thèse du CNFPT récompense une thèse reconnue comme une contribution remarquable au progrès de la gestion et de l'administration locale.

Le Prix du CNFPT de 5000 euros.

Plus d'information sur le site du CNFPT > L'organisation du CNFPT > La délégation à la recherche > Prix de thèse du CNFPT

<http://www.cnfpt.fr/nous-connaitre/lorganisation-du-cnfpt/delegation-a-recherche/prix-these-du-cnfpt/national?gl=ZTQxM2NkZjk>

PRIX DE THESE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En 1996, dans le premier numéro de sa revue « Les Cahiers du Conseil constitutionnel », le Conseil constitutionnel avait annoncé son intention de soutenir les travaux universitaires relatifs à la justice constitutionnelle par l'attribution d'une subvention à la publication de thèses.

Depuis 1997, un jury se réunit chaque année sous la présidence du Président du Conseil constitutionnel, dans l'aile Montpensier du Palais-Royal.

Ce jury est composé de membres du Conseil constitutionnel et d'universitaires, ainsi que du secrétaire général du Conseil constitutionnel.

Il attribue un prix de thèse consistant en la publication de l'ouvrage, sous le patronage du Conseil constitutionnel, dans la collection « Bibliothèque constitutionnelle et de science politique » des éditions LGDJ-Lextenso.

L'auteur se voit également ouvrir les colonnes des Cahiers du Conseil constitutionnel pour présenter une version actualisée de son travail.

Au-delà des indispensables mérites académiques de la thèse, c'est le critère de l'utilité dans le cadre du contrôle de constitutionnalité effectif incombant au Conseil constitutionnel qui est retenu par le jury. Outre le fond, les qualités de forme sont également appréciées lors de la sélection.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016.

Les candidatures seront déposées impérativement auprès du Service de documentation du Conseil au plus tard le 31 janvier 2017.

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/relations-externes/prix-de-these-du-conseil/presentation-du-prix/presentation-du-prix-de-these.202.html>

PRIX DE THESE DU DEFENSEUR DES DROITS

Depuis 2015, le prix de thèse du Défenseur des droits récompense chaque année des travaux menés dans une discipline juridique, ou des sciences humaines, sociales et politiques (économie, géographie, histoire, sociologie, anthropologie...) et portant sur l'une de ses missions :

- la défense et la promotion des droits des usagers des services publics ;
- la défense et la promotion des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
- le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République ;
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

Le prix, d'un montant de 10 000 euros, est attribué par un jury composé de personnalités issues du monde académique. En cas d'ex aequo, la dotation sera partagée à parts égales.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/le-prix-de-these-du-defenseur-des-droits>

PRIX DE THESE DU GIS INSTITUT DU GENRE [LETTRE, ARTS, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES]

Pour soutenir la jeune recherche et encourager la diffusion des connaissances dans le domaine du genre et des sexualités, le Groupement d'Intérêt scientifique Institut du Genre lance la campagne 2017 du prix de thèse.

Le prix s'adresse à tous les doctorant-e-s ayant soutenu une thèse en 2016 dans le domaine des Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales dans un établissement partenaire du GIS.

La thèse pourra avoir été rédigée en langue étrangère et soutenue dans une université française partenaire du GIS (ou au moins en co-tutelle).

Le prix a pour objectif prioritaire une aide à la publication soit sous forme d'ouvrage, soit sous forme d'article dans une revue à comité de lecture.

Le prix est doté de 10 000 euros.

Il pourra être partagé entre deux lauréat-e-s.

Les lauréat-e-s seront invité-e-s à présenter leurs travaux lors de la remise officielle du prix par une personnalité scientifique.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidat-e-s déposeront auprès de l'Institut du Genre :

. un dossier complet exclusivement sous format Pdf, composé des pièces suivantes:

- Formulaire de candidature (à compléter)
- Curriculum Vitae (1 page)
- Résumé de la thèse (5000 signes maximum)
- Rapport de soutenance

et signaleront dans leur message de candidature l'URL de la page sur tel.archives-ouvertes.fr (HAL) où figure leur thèse.

Si éventuellement la thèse figure sur une autre plateforme, le lien devra être activé impérativement jusqu'à la fin septembre 2017.

Après examen de leur recevabilité, la liste des candidat-e-s sera affichée sur le site de l'Institut du Genre.

Toutes les candidatures valides seront examinées par le Conseil scientifique de l'IDG qui élira les lauréat-e-s lors de sa réunion de l'automne.

Critères de sélection des projets :

- la qualité de l'apport aux études de genre
- l'originalité du sujet et de la démarche scientifique.
- le caractère interdisciplinaire de la démarche scientifique (sans que ce critère soit exclusif).
- la qualité d'écriture en vue de la publication.
- l'intérêt pour l'ensemble du champ.

Les dossiers sont à déposer auprès de l'Institut du Genre par voie électronique entre le 15 mars et le 28 avril 2017 à l'adresse : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr

<http://www.univ-lyon2.fr/recherche/actualites/prix-de-these-2017-du-gis-institut-du-genre-723250.kjsp?RH=WWW602>

PRIX DE THESE DU GRALE ET DU CNFPT [DROIT PUBLIC]

GRALE = Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe

Conditions pour concourir (2017)

Recevabilité des thèses : Travaux compris entre le 1er mai 2016 et le 2 mai 2017

Date limite de réception des travaux : 4 mai 2017

Choix des rapporteurs et sélection des thèses admises à concourir : 10 mai 2017

Réunion du jury et proclamation des résultats (le lendemain) : Fin juin 2017 (les candidats seront informés des résultats par email)

Dossier de candidature :

Dossier de candidature à adresser au GRALE, centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris

Les candidats devront déposer ou envoyer auprès du secrétariat du Prix (GRALE, Centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris.)

- au format papier en trois exemplaires :

- la thèse
- un résumé établi en dix pages maximum ;
- un curriculum vitae ;
- le rapport de soutenance de thèse ;

- au format pdf sur CD-ROM ou clé usb , les mêmes documents, à savoir : la thèse, un résumé établi en dix pages maximum, un curriculum vitae, le rapport de soutenance de thèse.

*N.B. Le rapport de soutenance de la thèse peut être fourni après la date limite. Les thèses ne sont pas restituées.

<https://www.univ-paris1.fr/ar/autres-structures-de-recherche/grale/activites-scientifiques/prix-de-these-des-ct/calendrier-du-prix/>

PRIX DE THESE DU SENAT [DROIT PARLEMENTAIRE]

Le Prix de thèse du Sénat concrétise la politique active d'encouragement à la recherche universitaire mise en œuvre par le Sénat dans les domaines du bicamérisme, des collectivités territoriales et de la vie politique et parlementaire.

Le Prix de thèse du Sénat a pour objectif de distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse rédigés en français et portant sur le bicamérisme, les collectivités locales, ou la vie politique et parlementaire.

Seules sont admises à concourir les thèses n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être immédiatement averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur candidature au Prix de thèse du Sénat.

Le jury est présidé par M. le Président du Sénat ou son représentant et composé de sénateurs, de professeurs des universités spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de fonctionnaires du Sénat. Certains de ses membres siègent au sein d'un comité de sélection qui juge de la recevabilité des thèses. Le prix consiste en la publication de la thèse dans la collection "Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle" des éditions Dalloz, accompagnée d'une récompense de 3 000 €. Le jury peut également décerner un prix spécial prévoyant la seule publication aux éditions Dalloz.

Conditions pour concourir (2021)

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et ne faisant pas l'objet d'un accord en vue de leur publication. En conséquence, les candidats ayant obtenu une récompense ou un accord en vue de la publication de leur thèse après le dépôt de leur candidature au Prix de thèse du Sénat devront impérativement et sans délai prévenir le jury de cette récompense ou de cet accord en vue d'une publication.

Par ailleurs, les thèses réalisées par les personnes ayant bénéficié d'un contrat doctoral ou d'une bourse de recherche du Sénat, ainsi que les thèses récompensées par l'Assemblée nationale ou le Conseil constitutionnel, ne pourront être retenues.

Seules sont examinées par le jury les thèses rédigées en langue française et portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités locales, déclarées recevables par un comité de sélection.

Les candidats devront faire parvenir leur thèse sous forme électronique uniquement (fichier PDF par courriel), pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter (un fichier PDF par document) :

- une lettre de motivation signée,
- un CV,
- le rapport du jury de thèse,
- un résumé de la thèse en deux pages maximum, distinct du résumé figurant dans la thèse et accessible à des non-spécialistes du sujet traité.

L'ensemble de ces éléments devra être expédié à l'adresse indiquée ci-dessous avant le dimanche 17 janvier 2021, minuit.

Les candidats sont informés que, sauf instruction contraire de leur part, toutes les thèses qui seront adressées au Sénat, qu'elles soient primées ou non, ont vocation à être intégrées au catalogue de sa Bibliothèque.

http://www.senat.fr/connaitre/prix_de_these/

PRIX DE THESE EMILE GARÇON [DROIT PENAL]

L'association Française de Droit Pénal (AFDP) décerne chaque année le prix Emile Garçon pour récompenser l'auteur d'une thèse en matière pénale.

Décerné par un jury de professeurs des universités, ce prix consiste dans une dotation d'ouvrage et un accès aux banques de données, émanant de deux éditeurs juridiques, partenaires de l'Association dont les éditions Dalloz.

Conditions pour concourir (2018)

Peuvent concourir à ce prix les docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

Les candidats sont invités à adresser un exemplaire papier de leur thèse, accompagné du rapport de soutenance et un exemplaire au format PDF, avant le 15 juin 2018 aux adresses suivantes :

Exemplaire papier

Université Aix-Marseille, Faculté de droit, ISPEC
A l'attention de Mme le professeur Muriel GIACOPELLI
Secrétaire générale de l'AFDP
2 avenue Henri Poncet, 13090 Aix en Provence

Exemplaire PDF

Pauline.bonhomme@univ-amu.fr

<http://www.francepenal.org/prix-emile-garcon>

PRIX DE THESE FAVARD DE LANGLADE [NOTARIAT]

L'Institut international d'histoire du notariat lance un appel à candidature pour le Prix Favard de Langlade 2021. Ce prix est destiné à couronner une œuvre récente non publiée de caractère scientifique – une thèse ou un mémoire – contribuant à une meilleure connaissance de l'histoire du notariat, français ou non. Le prix est doté d'un montant de 1 500 euros

Conditions pour concourir (2021)

Chaque intéressé(e) doit envoyer son dossier de candidature par mail (gnomon@notaires.fr) et par voie postale.

Il devra contenir

- sa lettre de motivation,
- son CV,
- et son mémoire ou sa thèse – sous format numérique et sous format papier.

La version dématérialisée de toute candidature est essentielle afin que nous puissions la faire parvenir rapidement à notre rapporteur et aux membres du jury.

Les candidatures doivent nous parvenir avant le 15 mai 2021.

Modalités d'envoi des candidatures :

Chaque intéressé doit envoyer son dossier de candidature par mail (gnomon@notaires.fr) et par voie postale. Il devra contenir sa lettre de motivation, son CV, et son mémoire ou sa thèse – sous format numérique et sous format papier.

La version dématérialisée de toute candidature est essentielle afin que nous puissions la faire parvenir rapidement à notre rapporteur et aux membres du jury.

Adresse d'envoi

Institut International d'Histoire du Notariat – IIHN – Revue Le Gnomon
60 boulevard de La Tour-Maubourg,
75007 PARIS
gnomon@notaires.fr

<https://www.notaires.fr/fr/actualit%C3%A9/appel-%C3%A0-candidatures-pour-les-prix-frochot-et-favard-de-langlade-2021>

PRIX DE THESE LEXAVOUE [PROCEDURES CIVILES, COMMERCIALES, COLLECTIVES]

LEXAVOUE est une société interprofessionnelle d'avocats et d'huissiers de justice.

Présents au siège de 23 juridictions métropolitaines, les 34 avocats et les 6 huissiers de justice de LEXAVOUE peuvent se prévaloir d'une connaissance approfondie de la jurisprudence et des juridictions locales, d'une maîtrise avérée des procédures. Ils interviennent dès l'introduction de l'instance jusqu'à l'exécution effective de la décision

V. Lacroix (19/01/2021)

Source : <https://www.precisement.org/blog/Plus-de-100-prix-de-these-en-droit.html>

Fort de son expérience et attaché à toujours approfondir son expertise, LEXAVOUE a créé en 2014 un prix de thèse annuel dont l'objet est de récompenser un travail de doctorat original et innovant portant sur les procédures civiles ou commerciales (procédure civile, procédure civile d'exécution, procédures collectives, procédure arbitrale, procédures européenne et/ou internationale...). Le prix est attribué après délibération d'un jury composé, à parité, d'associés de LEXAVOUE et de professeurs des universités reconnus en ces matières. Il consiste en une gratification d'un montant de 3.000 euros ayant pour objet de permettre la publication de la thèse

Conditions pour concourir (2019)

Les candidats doivent transmettre un exemplaire numérique de leur travail, accompagné du rapport de soutenance ainsi que d'un CV retraçant leur parcours avant le 25 mars 2019 à l'adresse suivante : c.nourissat@lexavoue.com

Pour l'année 2019, le prix est ouvert à des thèses de doctorat soutenues au cours de l'année civile 2018.

Le jury est composé de Madame Corine BLERY, Professeur à l'Université Polytechnique Hauts-de-France, de Monsieur Jeremy JOURDAN-MARQUES, Professeur à l'Université des Antilles, de Monsieur Cyril NOURISSAT, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3, Directeur du Comité scientifique et technique de LEXAVOUE et de Maître Olivier FRADIN, huissier de justice, de Maître Philippe LECONTE, LEXAVOUE BORDEAUX et Maître Laurence d'OLIVERA, LEXAVOUE CAEN.

Après délibération, le prix sera remis au lauréat lors d'une manifestation organisée à Paris le vendredi 28 juin 2019.

<https://www.lexavoue.com/actualites/evenements/articles/prix-de-these-lexavoue-2019-300.htm>

PRIX DE THESE PIERRE-HENRI TEITGEN

Chaque année, la CEDECE (Association d'études européennes) attribue un prix destiné à la meilleure thèse de doctorat en droit en langue française portant sur les questions européennes : le prix Pierre-Henri Teitgen.

Montant du prix :

- 1500 euros, correspondant à une aide à la publication.
- Le montant du prix peut être modifié par le Conseil d'administration de la CEDECE.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidatures pour l'année 2017 sont à adresser au secrétariat avant le 1er juin 2017 à l'adresse suivante:

Secrétariat CEDECE

Université Toulouse 1 Capitole

Manufacture – Bureau MC 406

31042 Toulouse Cedex 9

Seules les thèses soutenues entre le 1er juin 2016 et le 30 avril 2017 pourront concourir pour le Prix Pierre-Henri Teitgen 2017.

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature (sur papier libre) comportant leurs coordonnées (adresse personnelle, téléphone...), deux exemplaires de leur thèse de doctorat accompagnés du rapport de soutenance au secrétariat de la CEDECE.

Le prix sera remis au Lauréat lors du Colloque annuel de la CEDECE, organisé à Paris Nanterre les 23 et 24 novembre 2017.

<http://cedece.eu/index.php/prix-de-these-pierre-henri-teitgen/reglement>

PRIX DE THESE SUZANNE-BASTIDE POUR LE DROIT INTERNATIONAL

Le Prix de thèse de la Société française pour le droit international, qui a été créé en 1992, a reçu en 1995 le nom de « Prix Suzanne-Bastid », en hommage à Madame BASTID (1906-1995), fondatrice de la Société qu'elle a présidée pendant vingt ans, avant d'en devenir président d'honneur.

Le prix est décerné à la meilleure thèse de droit international soutenue dans une université française ou francophone.

Un jury formé par le Conseil désigne l'ouvrage couronné du prix. Les modalités de candidature et la date limite de dépôt de celle-ci figurent sur la page correspondante du site.

Le prix est officiellement décerné lors du colloque annuel de la Société. Son montant est une aide à la publication d'un montant de 3 000 €.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2016, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 8 janvier 2017, pour une attribution du prix en mai 2017.

Les thèses doivent donc avoir été soutenues, ou les travaux effectués, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

<http://www.sfdi.org/prix-de-these/>

PRIX DE THESE VARENNE EN DROIT ET SCIENCES SOCIALES

Chaque année, l'Institut Universitaire Varenne organise un concours de thèses dans douze catégories en droit et sciences sociales. Les thèses lauréates sont publiées dans sa collection des thèses, diffusée par la LGDJ - Lextenso édition.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devaient avoir soutenu leur thèse – entre le 1er janvier 2015 et le 1er avril 2017.

Le dépôt des candidatures est ouvert du 16 novembre 2016 au 9 avril 2017

<http://www.fondationvarenne.com/concours-prix-varenne/universitaire/prix-de-these/presentation>

PRIX DE THESE VENDOME [DROIT PENAL] DE LA MISSION DE RECHERCHE DROIT ET JUSTICE

Ce prix attribué par le ministère de la Justice et la Mission de recherche Droit & Justice, distingue chaque année une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice, en partenariat avec les éditions Lexis Nexis. Une subvention de 3000 € est attribuée au lauréat.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse – entre le 1er septembre 2015 et le 31 décembre 2016. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 21 avril 2017.

N.B. : Les candidats ayant postulé au Prix les années précédentes ne sont pas admis à concourir.

<http://www.gip-recherche-justice.fr/2017/01/31/prix-vendome-2017/>

PRIX DE THESE JEAN CARBONNIER DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE

Créé en 2005 à l'initiative de la Mission de recherche Droit et Justice, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice récompense des travaux portant sur le droit et/ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur, français ou étranger, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux.

Le prix est d'un montant de 5 000 euros.

Conditions pour concourir

Seuls les travaux (au moins du niveau d'une thèse) qui constituent pour leur auteur l'une de leurs premières recherches dans le champ du droit et de la justice sont pris en considération pour l'attribution du prix.

Pour concourir l'année n, les travaux doivent avoir été achevés – ou soutenus, s'il s'agit d'une thèse – entre le 1er septembre de l'année n-2 et le 31 décembre de l'année n-1.

<http://www.gip-recherche-justice.fr/prix-de-la-recherche/prix-de-la-recherche-jean-carbonnier/>

PRIX DE THESE VERON ET ASSOCIES [DROIT DES BREVETS]

Le cabinet d'avocats Véron & Associés institue un prix de thèse, dénommé Prix de thèse Contentieux des brevets d'invention Véron & Associés.

Ce prix a pour objectifs :

- de promouvoir auprès des universités françaises les travaux et recherches dans le domaine de la propriété industrielle et plus particulièrement du contentieux des brevets d'invention ;
- de distinguer les meilleurs travaux traitant du contentieux des brevets d'invention et contribuant à une avancée significative de la recherche sur ce thème.

Le Prix de thèse Contentieux des brevets d'invention Véron & Associés d'un montant de 5 000 €, sera attribué à chaque édition

Conditions pour concourir

Peuvent concourir au Prix de thèse les auteurs des thèses francophones récentes sur le thème du contentieux des brevets. Exceptionnellement, le Prix de thèse pourra être ouvert à d'autres travaux ou ouvrages traitant du contentieux des brevets et contribuant à une avancée significative de la recherche sur ce thème.

http://www.veron.com/iso_album/prix_these_va_reglement_2009.pdf

PRIX DE THESE VOLTAIRE AVOCATS [DROIT SOCIAL]

Le Prix VOLTAIRE est un prix de thèse destiné à récompenser les meilleurs travaux universitaires en matière de droit du travail et de la sécurité sociale.

Le montant du prix est fixé à 5.000 euros.

Conditions pour concourir (2016)

Ce prix a pour objet de récompenser une ou plusieurs thèses de doctorat rédigées en français soutenues dans une université française entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 dont l'objet d'étude intéresse le droit social.

Les candidatures seront reçues jusqu'à une date déterminée par VOLTAIRE AVOCATS ; la date limite de candidature a été fixée au 31 janvier 2017, le cachet de la poste faisant foi

<http://www.voltaire-avocats.com/fr/presentation-du-prix-de-these>

<http://www.gip-recherche-justice.fr/?s=prix+vend%C3%B4me>

PRIX DU COMITE D'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE

Ce prix créé en 1973 au sein du ministère des Affaires sociales le Comité d'histoire de la sécurité sociale, a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de la sécurité sociale et plus largement de la protection sociale de l'Ancien Régime à nos jours. Dans cet esprit, le Comité d'histoire a décidé de récompenser chaque année des thèses et des travaux du niveau master, rédigés en français, achevés depuis moins de trois ans se rapportant à l'histoire de la protection sociale au sens large (chômage et action sociale inclus) y compris dans sa dimension internationale.

En 2017, quatre prix pourront être décernés par le Comité d'histoire d'un montant de

- 2500 € et 2000 € pour des thèses consacrées à des travaux de recherches historiques inédits,
- 1500 € et 1000 € pour encourager à la réalisation des travaux de recherches de niveau master.

Conditions pour concourir (2017)

Ces travaux doivent se rapporter à l'histoire de la protection sociale au sens large (chômage et action sociale inclus), y compris dans sa dimension internationale, être achevés depuis moins de trois ans, être rédigés en français.

Le jury se réserve le droit d'écarter une thèse qui aurait déjà été primée.

Les personnes souhaitant concourir doivent transmettre leur dossier au secrétariat du Comité d'histoire de la sécurité sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé, 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP. au plus tard le 31 mars 2017.

PRIX JACQUES LASSIER [DROIT DE LA CONCURRENCE]

Afin d'honorer la mémoire d'un de ses anciens présidents, Jacques LASSIER, Avocat à la Cour de Paris, la Ligue Internationale du Droit de la Concurrence (ci-après la «LIDC»), organise un concours destiné à encourager la création d'œuvres consacrées au droit de la concurrence

La LIDC décerne tous les deux (2) ans un prix d'un montant de EURO 1830, dénommé «Prix Jacques Lassier », à un ouvrage en droit de la concurrence (droit antitrust et de la concurrence déloyale incluant le droit de la propriété intellectuelle, incluant les questions liées à la propriété intellectuelle) provenant de résidents d'un Etat représenté par un groupe national au sein de la LIDC ou de membres individuels de la LIDC.

Le concours est ouvert du 1er février au 31 avril de chaque année paire.

A cette dernière date, tous les ouvrages participant au concours auront dû être reçus au secrétariat de la LIDC : 1, rue de Bourg, CP 5379, 1002 Lausanne, Suisse

Conditions pour concourir

Sont admis à concourir les ouvrages parus et les thèses défendues au cours de la période définie à l'article 1 al. (suivre le lien ci-dessous). Le prix peut couronner un ouvrage inédit ou d'ores et déjà publié depuis moins de deux ans à la date de clôture du concours (i.e. le 31 avril de l'année actuelle) ; son auteur doit être une personne physique n'ayant pas plus de 35 ans à la date de clôture du concours.

Par «**thèses**», on entend des travaux répondant à des exigences scientifiques (appareil bibliographique, notes de bas de page, etc.) et ayant une ampleur significative (env. 150 pages au minimum).

<http://www.ligue.org/uploads/documents/Reglementfrançais15.03.2013.pdf>

PRIX JEAN RIVERO (AFDA ET AFDC) [DROIT DES LIBERTES]

L'AFDA et l'AFDC (l'Association française de droit constitutionnel) délivrent tous les deux ans le prix de thèse Jean Rivero qui prime une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. Le prix 2019 récompensera donc une thèse soutenue en 2017 ou 2018.

Le prix est constitué par la publication gratuite de la thèse primée dans la collection « Bibliothèque de droit public » de la LGDJ.

Le prix est attribué par un jury composé paritairement de membres de chaque association.

Outre la thèse en format PDF, le dossier de candidature comporte le rapport de soutenance, les pré-rapports de soutenance ainsi qu'un bref curriculum vitae.

Les modalités d'attribution sont définies par le règlement du prix (2021)

<http://www.asso-afda.fr/jean-rivero-thesis-prize/>

PRIX JACQUES MOURGEON POUR LES DROITS DE L'HOMME

Ce prix, initialement dénommé « prix des droits de l'homme », a été créé en 1998, à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, grâce à une généreuse initiative du professeur Jacques Mourgeon. En hommage à celui-ci, l'assemblée générale de la SFDI, réunie à Rennes le 3 juin 2005, a décidé de le rebaptiser « prix Jacques-Mourgeon ».

Le prix est attribué chaque année et remis à l'occasion du colloque de la Société. Il est destiné à couronner un travail de nature scientifique, à caractère juridique, consacré à la connaissance ou au progrès des droits de l'homme au niveau international. Ce travail de langue française peut être une thèse ou tout autre ouvrage, mais également un ensemble de travaux individuels ou une œuvre collective, sous forme écrite, visuelle ou audiovisuelle.

Un jury formé par le Conseil en son sein désigne l'ouvrage couronné du prix. Les modalités de candidature et notamment la date limite de dépôt de celle-ci figurent sur la page correspondante du site.
Le prix est d'un montant de 3 000 €.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2016, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 8 janvier 2017, pour une attribution du prix en mai 2017.

Les thèses doivent donc avoir été soutenues, ou les travaux effectués, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

<http://www.sfdi.org/prix-de-these/>

PRIX LEON BOURGEOIS [COOPERATION INTERNATIONALE]

Le Groupe de Recherche sur l'Action Multilatérale (GRAM), Groupement de recherche du CNRS, institue le Prix Léon Bourgeois en l'honneur de cette figure pionnière de la Société des Nations. Le Prix est coparrainé par l'Association Française pour les Nations Unies (AFNU) et par la Fondation Kofi Annan (FKA).

Le Prix Léon Bourgeois récompense un travail universitaire portant sur la coopération internationale : son histoire, ses institutions, ses acteurs. Il valorise une approche par les sciences sociales des phénomènes étudiés et une réflexion sur les changements apportés par les multiples formes de la coopération aux relations internationales contemporaines. La dimension multilatérale de la coopération internationale sera privilégiée.

<https://www.sciencespo.fr/ceci/sites/sciencespo.fr/ceci/files/PrixLeonBourgeois.pdf>

Conditions pour concourir (2020)

Le Prix est ouvert aux mémoires de recherche d'un Master 2 et aux thèses. Les travaux doivent être rédigés en langue française et avoir été soutenus entre le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2020. Pour les mémoires de Master, une attestation de la directrice ou du directeur du mémoire est requise. Elle doit faire état des conditions et de l'évaluation de la soutenance. Pour les thèses, le rapport de soutenance doit être joint.

Les documents doivent être adressés avant le 15 octobre 2020, minuit, par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante: gram.secretariat@gmail.com

Montant et remise du Prix

Le Prix est doté d'un montant de 1.500 euros offert par le GRAM. Il est remis conjointement par la direction du GRAM et les neuf membres du jury.

PRIX LE MONDE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Depuis dix-neuf ans, Le Monde soutient la recherche. Lancé en 1997, le Prix Le Monde de la recherche universitaire valorise des travaux de thèse de chercheurs francophones, susceptibles d'influencer notre environnement scientifique, économique et social.

Le concours est présidé par Edgar Morin, sociologue et philosophe, pour les sciences humaines et sociales, et par Cédric Villani, mathématicien, pour les sciences dites « dures ».

En sciences humaines et sociales, trois docteurs sont primés et leurs travaux publiés aux Presses universitaires de France (PUF). Dans la catégorie des sciences « dures », cinq docteurs sont primés et leurs travaux seront publiés dans un ouvrage collectif aux éditions Le Pommier et dans le magazine *Pour la Science*.

Conditions pour concourir (2016)

Le Prix Le Monde de la recherche est ouvert aux docteurs en sciences humaines et sociales (toutes disciplines) ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2014 et le 31 décembre 2015.

Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au mardi 31 mai 2016 inclus.

<http://www.lemonde.fr/kiosque/recherche/>

PRIX VIALA [DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES]

Le Prix dénommé « Albert VIALA » est destiné à récompenser une œuvre écrite ayant pour objet la défense des libertés fondamentales, qu'elle soit de nature littéraire ou juridique.

Le Prix d'un montant de 8.000 € est attribué chaque année sur proposition du jury par le chancelier de l'Institut de France. Il ne peut être ni divisé, ni reporté. Si de manière exceptionnelle aucun lauréat n'était proclamé, le montant du Prix serait porté au capital de la Fondation.

Le jury est composé de trois membres nommés par le chancelier de l'Institut de France : l'un parmi les membres de l'Académie française, l'un parmi les membres de l'Académie des sciences morales et politiques et l'un parmi les membres de l'Académie de législation. Le mandat des membres du jury est de 3 années, renouvelable. La fondatrice ou son représentant peuvent assister aux délibérations du jury avec voix consultative.

Conditions pour concourir (2017)

Le Prix Albert Viala récompense une oeuvre publiée ou inédite, écrite en langue française, ayant pour objet la défense des libertés fondamentales.

Peuvent concourir, sans restriction de nationalité, les candidats titulaires d'un doctorat (PhD ou équivalent), toutes facultés confondues, et ayant publié une oeuvre au cours des trois années précédant la date limite de dépôt des candidatures. La limite d'âge est fixée à 40 ans, au jour de la remise de candidature. Les oeuvres proposées pour concourir peuvent être de toute nature : thèse de doctorat, article scientifique, article de presse, reportage, témoignage, livre, essai fiction, etc.

Les dossiers de candidature complets seront à remettre sous forme postale, avant le mardi 12 décembre 2017, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Albert Viala – Institut de France 23 quai de Conti 75006 PARIS

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser son instruction. Le dossier de candidature comprendra impérativement : Une photo d'identité Une photocopie recto et verso de la carte d'identité Un curriculum vitae complet

Une oeuvre publiée dans les trois années précédant la date limite de remise des candidatures, si différente de l'oeuvre proposée pour concourir. Le document concourant en 3 exemplaires papier ou en un exemplaire papier et un exemplaire électronique imprimable, à l'adresse tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr, en spécifiant bien la mention Prix Albert Viala – Institut de France ainsi que le nom du candidat.

Attribution du Prix

Le prix sera attribué après délibération du jury présidé par Monsieur le Professeur Pierre Delvolvé, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Le nom du lauréat sera communiqué le lundi 9 avril 2018 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la fondation. Obligations du lauréat

Si le Prix Albert Viala devait constituer une aide à la publication pour l'oeuvre récompensée, le lauréat s'engage à ce que le nom de la Fondation Albert Viala et la mention « lauréat du Prix Albert Viala – Institut de France 2018 » figurent sur l'édition.

Contact tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr 01 44 41 87 47

Pour toute autre information : www.institut-de-france.fr

PRIX VOGEL [DROIT ECONOMIQUE]

Le Prix Vogel distingue les auteurs et les chercheurs en droit économique (concurrence, distribution, consommation, régulation, marché intérieur, analyse économique du droit) dont les travaux mettent les règles juridiques en perspective pour rendre possible les innovations dans la pratique.

Doté de 10 000 euros pour le lauréat et de 1 000 euros pour chacun des nominés et/ou des coups de coeur, le Prix Vogel décerné en septembre [2016] lors d'une manifestation parrainée par le journal L'Expansion, Lextenso, la Semaine juridique (Groupe LexisNexis) et LawLex.

www.prix-vogel.com

PRIX SCIENTIFIQUES DE L'IHEDN

Les prix scientifiques de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ont pour but de mettre en valeur la recherche consacrée notamment aux questions de défense, de sécurité, de relations internationales, de politique étrangère, d'armement et économie de défense.

Ils permettent également de favoriser les liens entre l'IHEDN et le monde universitaire.

Créés en 1998, ils récompensent chaque année des chercheurs en master II recherche et en doctorat, dont les travaux, soutenus dans l'année, font progresser les connaissances dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les candidatures sont étudiées par un jury composé d'universitaires et de personnalités qualifiées désignés par le directeur de l'IHEDN. La sélection des lauréats s'effectue d'après les critères indiqués dans le règlement du concours.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Thèses de doctorat : 19 décembre 2016

Les modalités de candidature sont indiquées dans le règlement du concours téléchargeables sur le site

<http://www.ihedn.fr/?q=prix-scientifiques>

TROPHEES K2

Le Cercle K2 a institué des trophées intitulés « Trophées K2 ».

Ces Trophées ont vocation à :

- récompenser les meilleurs travaux de recherche et publications (thèse, article, étude, HDR, etc.) ayant permis, ou non, l'attribution d'un grade universitaire;
- promouvoir des travaux de recherche de différentes disciplines liées aux matières sociales et économiques (droit, économie, gestion, science, finance, etc.);
- favoriser la diffusion du savoir et encourager la recherche universitaire en lui offrant une large reconnaissance.

Article 2 – Candidatures

Les candidatures devront être adressées par mail (contact@cercle-k2.fr) ou par courrier postal (Cercle K2 – 10, rue des Pyramides – 75001 Paris) et contenir:

- un CV du candidat indiquant ses nom et prénom et ses coordonnées (adresse, téléphone, email, etc.);
- une acceptation du présent règlement ;
- le travail de recherche de préférence par mail au format PDF.

Les documents et travaux déposés ne seront pas restitués.

Article 3 – Composition du jury

Les jurys sont composés d'au moins deux personnes, dont au moins un Président, choisis parmi les acteurs du monde universitaire et du monde économique. Il revient au(x) Président(s) du jury de désigner les autres membres du jury.

Article 4 – Obligations du jury

Les membres du jury doivent notifier leur accord de collaboration par écrit. La réception de cet agrément par l'équipe du Cercle K2 emporte adhésion au présent règlement.

Ils sont également tenus à une obligation de confidentialité quant au contenu des listes des candidats, au contenu des formulaires qui leur sont soumis pour délibération, et aux noms des Lauréats désignés.

Ils s'engagent à faire preuve de discrétion quant au contenu des délibérations auxquels ils ont accès et à délibérer en toute intégrité et de manière indépendante par rapport aux organisateurs de l'événement, d'une part, et aux différents candidats, d'autre part.

Article 5 – Récompense

Article 5.1. – Valorisation: Chaque lauréat recevra un trophée lors d'une soirée organisée dans un lieu de prestige à laquelle seront conviés l'ensemble des Membres fondateurs du Cercle K2, les Membres des jurys et des personnalités extérieures.

Article 5.2. – Accompagnement: Les lauréats constitueront une « promotion de chercheurs » et bénéficieront, à ce titre, de réunions régulières sous forme notamment de déjeuner auxquelles pourront participer des Membres fondateurs du Cercle K2 ou des personnalités extérieures.

Article 6 – Publicité

En acceptant de participer aux Trophées K2, les Membres du jury ainsi que les candidats autorisent l'utilisation de leur image (nom, prénom, fonction et photographie) dans tous les supports liés au projet sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la distinction et/ou la récompense obtenues.

Article 7 – Désignation des lauréats

Les membres du jury délibèrent lors de réunions prévues à cet effet. Le calendrier de ces réunions est fixé avec l'accord de chaque membre conformément à ses disponibilités. Dans le cas où un membre du jury serait absent à l'une de ces réunions pour quelque raison, une méthode alternative lui sera proposée afin de recueillir son opinion et d'en faire part aux autres membres de son jury avant délibération définitive.

Le jury peut décider d'attribuer le Trophée à plusieurs candidats ou de ne pas décerner de Trophée s'il estime qu'aucun des travaux de recherche qui lui ont été soumis ne présente les qualités requises.

<https://www.cercle-k2.fr/reglement-trophees-k2>